

Sécurité et santé au travail: exposition des travailleurs aux rayonnements optiques

1992/0449B(COD) - 23/11/2005

Le Conseil a décidé de ne pas approuver tous les amendements approuvés par le Parlement européen en seconde lecture. Par conséquent, le Conseil a décidé de mobiliser le Comité de conciliation.